



## ATTESTATION DE STAGE

**ORGANISME D'ACCUEIL**

**Nom ou dénomination sociale :** Direction du numérique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

**Adresse :**

Bâtiment d'Alembert 3 rue Jules Ferry PAU

☎ : 0559407878

Certifie que

**LA OU LE STAGIAIRE**

Nom : BODNAR

Prénom : Georges

Né.e le : 18 /09/204

Sexe : M

Adresse : 8 bis Boulevard des Pyrénées PAU

☎ :

Mél :

**ÉTUDIANT(E) EN** **BTS Services informatiques aux organisations**  
option  **SISR**  **SLAM**

**AU SEIN DE** (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

Lycée Saint John Perse

**a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études**

**DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin du stage :

**Du** 06/01 /2025

**au** 21/02/2025

Représentant une **durée totale** de 7 semaines.

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

**MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE**

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de 0 €

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI

NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
<b>Documentation technique</b>	
Installation serveur Astersik sur plateforme virtualisée Proxmox	
Parametrage serveur Asterisk en mode PBX pour test communications	
Parametrage du serveur Astersik pour mise en fonction d'une MEVO	
Tests de la mevo	
Divers dépannages ( reseau, téléphonie, poste clients ... ) sur les sites de l'UPPA	

*L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).*

FAIT À PAU LE 10/03/2025

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Dauba Christophe Assistant Ingénieur.  
Tuteur du stage